

FLAMORA™

150 SN

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs du produit

Nom du produit **Flamora 150 SN**
Numéro CAS 77182-82-2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes Produits chimiques de laboratoire, fabrication de substances.

1.3 Renseignements détaillés concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise Avesta CropScience Inc.
Adresse Suite 2900, Bentall 5
550 Burrard Street
Vancouver, C.-B., V6C 0A3
Téléphone 1-720-625-2797
Site Web <https://avestacrop.com>

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

1800 424-9300

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en vertu du règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë, cutanée (catégorie 4), H312
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée (catégorie 2), H373

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage en vertu du règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement Avertissement

Énoncé du ou des dangers

H312 : Nocif en cas de contact cutané.
H373 : Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée

Mise(s) en garde

P264 : Laver soigneusement les zones touchées après la manipulation.
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit
P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection pour les yeux ou le visage.
P362 : Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment avec de l'eau et du savon.
P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme toxique, bioaccumulable, persistant (TBP), ni très persistant et très bioaccumulable (tPtB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

3.1 Substances

Ingrédients dangereux en vertu du règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux :		
77182-82-2	Glufosinate-ammonium Toxique pour la reproduction (catégorie 1A), H360; toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée (catégorie 2), H373; toxicité aiguë (orale, catégorie 4), H302; toxicité aiguë (cutanée, catégorie 4), H312; toxicité aiguë (Inhalation, catégorie 4), H332	10 %
68585-34-2	AGNIQUE LAURYLÉTHERSULFATE DE SODIUM 3-70	11,21 %
12236-82-7	DYCODYE BLEU AN LIQ	0,01 %
7732-18-5	EAU	78,78 %

SECTION 4 : Premiers soins

4.1 Description des premiers soins

Conseils généraux

Consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle et appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact cutané

Retirer les vêtements contaminés et laver la peau avec de l'eau et du savon.

En cas d'irritation, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas de contact oculaire

Rincer à l'eau pendant 15 minutes au moins. Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas essayer de faire vomir. Boire deux verres d'eau. Ne jamais faire vomir ou donner de liquides par la bouche à une personne inconsciente.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, tant aigus que différés

Les symptômes et effets les plus importants connus sont décrits dans l'étiquetage (voir la section 2.2) et/ou dans la section 11.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyen d'extinction des incendies

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser un jet d'eau pulvérisé, une mousse résistante à l'alcool, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils à l'attention des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre les incendies si nécessaire.

5.4 Informations supplémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection approprié. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer la poussière.

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

6.2 Précautions au plan de l'environnement

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut être fait en toute sécurité. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations. Le rejet dans l'environnement doit être évité.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ramasser et organiser l'élimination sans créer de poussière. Balayer et peller. Conserver dans des contenants appropriés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangereux – Garder hors de portée des enfants.

Conserver dans le récipient d'origine, bien fermé et à l'écart des denrées alimentaires. Utiliser les solutions pulvérisées le jour même.

Pour des précautions, voir la section 2.2.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée disponible

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants disposant de paramètres de contrôle en milieu de travail

8.2 Contrôle de l'exposition

Mesures techniques appropriées

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conformes à la norme EN166. Utiliser des équipements de protection oculaire testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (UE).

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Utiliser une technique appropriée pour retirer les gants (sans toucher la surface extérieure des gants) afin d'éviter tout contact avec ce produit. Éliminer les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Se laver et se sécher les mains.

Protection corporelle

Vêtements imperméables : Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse présente sur le lieu de travail spécifique.

Protection respiratoire

Pour les expositions mineures, utiliser un respirateur à particules de type P95 (US) ou P1 (UE EN 143). Pour une protection de niveau supérieur, utiliser des cartouches de respirateur de type OV/AG/P99 (US) ou ABEK-P2 (UE EN 143). Utiliser des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées, telles que NIOSH (US) ou CEN (UE).

Contrôle de l'exposition environnementale

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut être fait en toute sécurité. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations. Le rejet dans l'environnement doit être évité.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Apparence	Liquide bleu à vert
b) Odeur	Odeur légèrement âcre
c) Seuil de détection d'odeur	Aucune donnée disponible
d) pH	5-8 (solution à 10 % à 20 °C)
e) Point de fusion/Point de congélation	Aucune donnée disponible
f) Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	Aucune donnée disponible

g) Point d'éclair	Aucune donnée disponible
h) Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
k) Pression de vapeur	Faible
l) Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
m) Densité	1,07 g/ml à 20 °C
n) Solubilité dans l'eau	Soluble
o) Coefficient de partage : noctanol/eau	Aucune donnée disponible
p) Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
q) Température de décomposition	Aucune donnée disponible
r) Viscosité	Aucune donnée disponible
s) Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
t) Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations relatives à la sécurité

Aucune donnée disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Éviter les sources d'ignition et les températures extrêmes.

10.5 Matériaux incompatibles

Éviter tout contact avec des agents oxydants forts, des acides ou des bases. De l'ammoniac peut être dégagé en présence de bases alcalines.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ammoniac. En cas d'incendie, des oxydes de carbone, d'azote, de phosphore et de soufre peuvent être émis.

Autres produits de décomposition – Aucune donnée disponible

Dans l'éventualité d'un incendie : voir la section 5

SECTION 11 : Information toxicologique

11.1 Information sur les effets toxiques

Toxicité aiguë

DL50 orale – Rat – >2 000 mg/kg

CL50 inhalation – Rat – 4 h – >2,09 mg/l

DL50 cutanée – Rat – >2 000 mg/kg

Corrosion/Irritation cutanée

Peau – Lapin

Résultat : Aucune irritation cutanée.

Graves dommages/Irritation oculaires

Yeux – Lapin

Légèrement irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non sensibilisant pour la peau (cobayes).

Mutagénicité des gonocytes

Aucune donnée disponible

Potentiel cancérogène

Le glufosinate-ammonium n'a démontré aucun potentiel cancérogène lors d'études à long terme sur l'alimentation des rats et des souris.

Toxicité pour la reproduction

Le glufosinate-ammonium n'a pas été identifié comme un agent toxique principal pour la reproduction chez les rats. Une diminution du nombre de petits viables a été observée à dose élevée, en lien avec une toxicité maternelle.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée

Risque en cas d'aspiration

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

SECTION 12 : Information écologique

12.1 Toxicité

Oiseaux : CL50 alimentaire (8 jours) pour caille japonaise > 5 000 mg/kg.

Poissons : CL50 (96 heures) pour la truite arc-en-ciel : 710 mg/l; pour la carpe, le crapet arlequin et l'ide dorée : > 1 000 mg/l.

Daphnies : CL50 (48 h) 560 à 1 000 mg/l.

Algues : DL50 pour *Scenedesmus subspicatus* ≥ 1 000, DL50 pour *Selenastrum capricornutum* : 37 mg/l.

Abeilles : Non dangereux pour les abeilles; DL50 >100 µg/abeille.

Vers : DL50 pour les vers de terre >1 000 mg/kg de sol.

Autres espèces bénéfiques : Non toxique pour les arthropodes bénéfiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats de l'évaluation des TBP et tPtB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme toxique, bioaccumulable, persistant (TBP), ni très persistant et très bioaccumulable (tPtB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

12.6 Autres effets néfastes : nocif pour la vie aquatique.

Aucune donnée disponible

SECTION 13 : Considérations sur l'élimination des déchets

13.1 Méthode de traitement des déchets

Produit

Confier les surplus et les solutions non recyclables à une entreprise agréée de traitement des déchets. Contacter un service professionnel agréé de gestion des déchets pour l'élimination de ce matériau. Dissoudre ou mélanger le matériau avec un solvant combustible et le brûler dans un épurateur chimique.

Emballage contaminé

Jeter tout produit inutilisé.

SECTION 14 : Information en matière de transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID : 3077 IMDG : 3077 IATA : 3077

14.2 Nom d'expédition ONU approprié :

ADR/RID : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (glufosinate-ammonium)

IMDG : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (glufosinate-ammonium)

IATA : Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a (glufosinate-ammonium)

14.3 Classe(s) de risque pour le transport

ADR/RID :- IMDG :- IATA :-

14.4 Groupe d'emballage :

ADR/RID :- IMDG :- IATA :-

14.5 Risques sur le plan environnemental

ADR/RID : non IMDG Polluant marin : non IATA : non

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Aucune donnée disponible

SECTION 15 : Information réglementaire

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006.

15.1 Réglementations/Lois spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation

REACH – Restrictions sur la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances, certaines préparations et certains articles dangereux (annexe XVII).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

SECTION 16 : Autre information

Pour de plus amples renseignements

Les informations ci-dessus sont considérées comme correctes mais ne prétendent pas être exhaustives et doivent être utilisées uniquement comme guide. Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et s'appliquent au produit en ce qui concerne les précautions de sécurité appropriées. Elles ne constituent aucune garantie quant aux propriétés du produit. Pour un usage en laboratoire seulement!